

Eh bien, monsieur le président, c'étaient les observations que j'avais à faire au cours de ce débat. Si le ministre de la Défense nationale refuse de nous donner les informations que nous lui demandons depuis longtemps, il faudra, à mon avis, que le très honorable premier ministre du Canada (M. Pearson), qui est le chef de la nation, vienne dire à la Chambre ce qu'il pense de ce bill sur l'unification des forces armées,—si le ministre refuse obstinément de nous donner les informations nécessaires.

Il faudra—et j'invite fortement le premier ministre à venir dissiper tout malentendu qui existe au sein de son cabinet concernant l'unification des forces armées—qu'il vienne dire à la nation canadienne ce qu'il entend par ce bill et si ce bill, comme le prétend le ministre, servira réellement les intérêts de tous les Canadiens.

[Traduction]

**M. Leboe:** Monsieur le président, je prends la parole afin de signaler que le comité consent de façon unanime à ce que nous interrompions la séance jusqu'à huit heures, pour le souper. Comme il ne reste que quelques minutes avant six heures, je propose que nous quittions nos sièges dès maintenant, de manière à ne pas obliger le prochain orateur à suspendre ses propos.

**M. le président:** A l'ordre. Je tiens à faire remarquer que le comité est déjà saisi d'un ordre portant interruption de la séance de sept à huit heures. Si le comité désire qu'il en soit autrement, il lui faut exprimer son vœu pendant que l'Orateur occupe le fauteuil.

**M. Leboe:** Sauf erreur, le comité accepte à l'unanimité d'interrompre immédiatement la séance.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**L'hon. M. Hellyer:** Je propose que la séance s'ajourne jusqu'à huit heures et que la Chambre reprenne ensuite ses travaux.

**M. l'Orateur suppléant:** Il faudrait le consentement unanime pour que la Chambre modifie l'ordre du jeudi, 6 avril. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la séance soit suspendue jusqu'à huit heures?

**Des voix:** Entendu.

**M. l'Orateur suppléant:** Avant de lever la séance, je dois annoncer les questions qui seront débattues au moment de l'ajournement ce soir.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A

[L'hon. M. Asselin.]

du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Springfield (M. Schreyer)—l'agriculture—raisons de la subvention au lait nature; le député de Villeneuve (M. Caouette)—l'agriculture—la nouvelle politique laitière; le député de Lotbinière (M. Choquette)—les transports—politique relative aux passages à niveau.

La Chambre consent-elle à reprendre les travaux interrompus tantôt?

**Des voix:** D'accord.

## MODIFICATION DE LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

FUSIONNEMENT DE LA MARINE, DE L'ARMÉE ET DE L'AVIATION

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'étude du bill n° C-243 modifiant la loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois, présenté par l'honorable M. Hellyer.

**M. le président:** Conformément à l'accord qui vient tout juste d'avoir lieu, la séance du comité est suspendue jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue.)

## Reprise de la séance

(La séance est reprise à huit heures.)

**M. le président:** Quand le comité a suspendu sa séance, à six heures, l'article 2 était à l'étude.

**M. Bower:** Monsieur le président, depuis sa présentation, je me proposais bien de parler de cette très importante mesure législative, car de la valeur des propositions qu'elle renferme peut dépendre l'existence même de notre pays, et de sa mise en œuvre découlera la façon de dépenser un très important élément du budget national. En légiférant, nous devons donc nous engager dans la bonne voie.

Monsieur le président, sans être membre du comité permanent de la défense, j'ai lu les dépositions des témoins, et j'ai suivi jusqu'à présent, soit à la Chambre, soit dans le hémicycle, les discours prononcés sur le bill n° C-243. Monsieur le président, je vous en donne dès maintenant l'assurance, je ne procéderai pas en analysant les témoignages que des spécialistes militaires ont rendus devant le comité permanent de la défense. Comme on devait s'y attendre, ces témoignages étaient contradictoires, mais, en somme, le concept de l'unification a décidément été rejeté. Je me préoccupe surtout de ce qui n'a pas été dit, de